

DEMANDE D'AIDE À LA RENTRÉE SCOLAIRE LORS DE L'ENTRÉE EN CLASSE DE 6ème

Afin de permettre le versement de l'aide à la rentrée scolaire, merci de remplir le cadre réservé aux parents et de retourner le présent formulaire à la Mairie de Colmar - Service de l'Enseignement primaire, 1 place de la Mairie BP 50528, 68021 COLMAR Cedex.

Pièces à joindre :

- un Relevé d'Identité Bancaire
- une copie d'un justificatif de domicile **datant de moins de 3 mois** (avis d'imposition, facture vialis...)
- un certificat de scolarité (**uniquement pour les élèves colmariens scolarisés hors de Colmar**)
- attestation de présence le jour de la rentrée scolaire (**voir verso**)

CADRE RÉSERVÉ AUX PARENTS

Mme, M.
agissant en qualité de – mère -- père - tuteur (*raier la mention inutile*)

domicilié(e)

Tél. :

Mail :

NOM et Prénom de L'ÉLÈVE

domicilié(e)

né(e) le Garçon Fille (*cochez la case correspondante*)

Établissement scolaire

Le

Signature des parents ou du tuteur



Précision importante : Cette demande est à déposer avant le 2 octobre 2020
Le versement sera effectué fin décembre 2020.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Pièces jointes au dossier :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> RIB | <input type="checkbox"/> Certificat de scolarité (scolarisé hors Colmar) |
| <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile | <input type="checkbox"/> Attestation présence remplie (voir verso) |

Date de traitement : Dossier saisi par :

Observations :

.....

.....

CADRE RÉSERVÉ A L'ENSEIGNANT

Mme, M.,

Certifie sur l'honneur que l'élève suivant :

NOM et Prénom de L'ÉLÈVE

né(e) le Garçon Fille (cochez la case correspondante)

est bien présent le jour de la rentrée scolaire 2020/2021

Le

Signature de l'enseignant

Si l'enfant n'était pas présent le jour de la rentrée scolaire veuillez en préciser les raisons

.....

Protection des données personnelles :

Les informations collectées dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement par la Ville de Colmar aux fins de gérer les demandes d'aide.

Les destinataires des données sont la Direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse de la Ville de Colmar et, dans certains cas, le Trésor Public. Les données nécessaires à l'accomplissement de l'objectif poursuivi sont archivées pour une période pouvant aller jusqu'à 10 ans dans le cadre gestion de la comptabilité.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit à l'effacement et d'un droit à opposition pour motifs légitimes. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et exercer vos droits, consultez notre Politique de protection des données sur le site internet www.colmar.fr